PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (ARTICLE L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Demande autorisation environnementale pour le réaménagement des espaces extérieurs de la cité scientifique dit « projet Écocampus » sur la commune de Villeneuve d'Ascq

---

Une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par l'Université de Lille et relative au réaménagement des espaces extérieurs de la cité scientifique dit « projet Écocampus », est prescrite en application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du code de l'environnement.

Elle se déroulera du v**endredi 20 novembre 2026 au lundi 22 février 2027 inclus**.

Le président du tribunal administratif de Lille a désigné M. Decourcelles Jean-Paul en qualité de commissaire enquêteur et de M. Debski François en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de la consultation, une version numérique du dossier est accessible et téléchargeable :
- sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Action de l'État / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Participation du public IOTA / Dossiers de consultation du public »)
- et sur le site internet : **https://www.registre-numerique.fr/ecocampus-cite-scientifique-villeneuve-ascq**

Ce dossier comporte notamment les pièces suivantes :
- une note de présentation non technique,
- le dossier de demande d'autorisation environnementale intégrant une demande de dérogation d'espèces protégées et une autorisation d'abatage d'alignement d'arbres,
- l'étude d'impact (évaluation environnementale) et son résumé non technique.

Sous l'égide du commissaire enquêteur, deux réunions publiques sont organisées :
- le **jeudi 26 novembre 2026 de 17h30 à 19H30**, École élémentaire Hippolyte Taine – 54 Chemin du Triolo – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ ,
- le **mardi 16 février 2027 de 17h30 à 19h30,** École élémentaire Hippolyte Taine – 54 Chemin du Triolo – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Pendant toute la durée de la consultation, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :
- par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : **https://www.registre-numerique.fr/ecocampus-cite-scientifique-villeneuve-ascq**
- en envoyant un courriel à : ecocampus-cite-scientifique-villeneuve-ascq@mail.registre-numerique.fr ;
- par écrit à l'adresse suivante : Cité scientifique – avec mention « Écocampus » à l'attention du commissaire enquêteur (Université de Lille – 42, rue Paul Duez – 59 000 Lille, siège de la consultation).

Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation :
- les différents avis obligatoires dès qu'ils sont émis, ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis ;
- les observations et les propositions du public ; celles adressées par tout autre moyen que par voie électronique sont consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet de la consultation ;
- les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis obligatoires ;
- les réponses éventuelles du pétitionnaire aux observations et propositions du public, y compris celles recueillies lors des deux réunions ;
- les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire en réponse au service instructeur.

À l'expiration de la durée de la consultation, le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le registre pendant un an à compter de la date de clôture de la consultation et seront publiés sur le site des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Action de l'État / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Participation du public IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

Le préfet du Nord pourra, le cas échéant, accorder à l'Université de Lille l'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement.
Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein de l'Université de Lille en contactant monsieur LE CARPENTIER – tel :+33 (0)6 86 45 72 75 ou madame SCHMIEL – tel +33 (0)7 87 80 45 98 ou par mail : ecocampus.cs@univ-lille.fr